

Information sur les mutations

Comme précédemment annoncé, les Commissions Administratives Paritaires (CAP), qui sont en ce qui nous concerne, les instances où siègent les représentant(e)s élu(e)s des personnels ne sont plus sollicitées au préalable par le ministère pour les opérations de mutation depuis le 01/01/2020. **Les organisations syndicales ne sont donc plus ni consultées ni informées du projet et du résultat des mutations.** De ce fait, nous n'avons plus accès aux données personnelles et donc aux vœux des agents qui effectuent une demande de mutation conformément à l'application du IV de l'art 94 de la loi 2019-828 de transformation de la fonction publique.

Comme l'an dernier et les années précédentes, l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR) a été, cette année encore, associée à la proposition de mouvement en étudiant les différentes candidatures. L'IGESR a travaillé avec la volonté de maintenir un mouvement national, de prendre en considération l'expérience (titulaire ou non titulaire), la spécificité du poste, les avis connus, les vœux et rangs des vœux exprimés. C'est dans cet esprit que l'IGESR a proposé ce mouvement 2021.

L'IGESR a ainsi pu constater que certaines demandes des DDF n'aboutissent pas car leurs vœux ne sont pas suffisamment réfléchis. Cette année, elle a observé de nombreuses demandes pour les territoires ultra marins : plus de 25 candidatures pour un poste par exemple. Elle regrette également que certains territoires en métropole et certains postes, pourtant intéressants, ne soient pas pourvus. Elle a remarqué aussi que les vœux ont été très variables allant d'un seul poste en particulier jusqu'à 15.

Elle a fait aussi un autre constat : de nombreux collègues informent de leurs départs en retraite tardivement ce qui fait que les académies ont été resollicitées pour déclarer ces postes. Entre la 1ère et la 2ème remontée, il y a donc eu de nombreux postes ajoutés qui n'étaient pas affichés vacants au préalable en novembre.

Pour les DDF dont le poste a été déclaré vacant et qui partent en cours d'année (avant la fin de l'année scolaire), cela va obliger les académies à mettre des FF. L'IGESR indique que cette gestion des personnels sera compliquée par le fait que les viviers se réduisent partout.

Ce manque d'attractivité pour la fonction de DDF devrait interroger le ministère. Cet état de fait oblige une fois de plus le SN2D à revendiquer une véritable valorisation de notre métier. Cette reconnaissance doit être financière et aussi organisationnelle avec des créations de véritables postes d'Assistance au DDF.

Le SN2D regrette une fois de plus ce manque de concertation que le ministère impose à toutes les organisations syndicales. Lors des années passées, ce travail collaboratif qui était le signe d'une démocratie participative est passé dans les oubliettes de l'histoire. Cette nouvelle façon de « gérer » les ressources humaines est un signe fort que nous sommes passés à une démocratie ultralibérale et oligarchique, ce qui est inacceptable pour le SN2D.

Pour garder la qualité de notre système de formation professionnelle et technologique il est indispensable de rendre la parole confisquée aux organisations syndicales représentatives dans l'intérêt de toutes les personnes (jeunes et adultes) en formation et de leurs futurs employeurs.

Information sur la formation des DDF

L'IGESR a réussi à maintenir la formation nationale des DDF en année probatoire sous un format « distanciel ». Pour les collègues concerné(e)s, leurs prises de fonction n'a pas été simple avec la crise sanitaire et les protocoles appliqués dans les établissements. La promotion de l'année prochaine (2021), devrait, si la situation sanitaire le permet, être maintenue et revenir en présentiel.

L'IGESR précise qu'elle s'efforce de construire des réponses à des problèmes professionnels prioritaires et à accompagner les collègues en année probatoire en leur apportant les bons repères institutionnels.

Le SN2D veillera à ce que tous les DDF bénéficient d'une formation de qualité et envisage de continuer, en partenariat, à en être un des acteurs.

Cependant, il va de soi que le SN2D ne souhaite pas être dans une connivence antidémocratique.

Le SN2D exige avec force que le ministère, dont il dépend, fasse preuve de plus de congruence envers les DDF. Il en va de l'avenir de la formation professionnelle et de l'emploi en France !!!

Le bureau exécutif du SN2D